



LA GASTRONOMIE A BONNE ECOLE

Fiche N°7 – Conseil de discipline

Principes

Il est indispensable de respecter certains principes :

- Principe de confidentialité : les membres du conseil de discipline sont soumis à l'obligation du secret en ce qui concerne les délibérations ainsi que les faits et documents dont ils ont eu connaissance ;
- principe de la légalité des sanctions : les sanctions disciplinaires doivent être définies dans le règlement intérieur et conformes à celles prévues par l'[article R511-13](#) du code de l'éducation ;
- Principe du contradictoire : chacun doit pouvoir exprimer son point de vue, s'expliquer et se défendre. Les représentants légaux de l'élève mineur sont informés de cette procédure et sont entendus s'ils le souhaitent. L'élève peut se faire assister de la personne de son choix (professeur, élève ou avocat, par exemple) ;
- Principe de l'individualisation et de la proportionnalité de la sanction : toute sanction doit être individuelle. Elle est déterminée en **fonction de la gravité du manquement à la règle** à l'origine de la convocation du conseil de discipline, et ne doit donc pas être majorée du fait d'un manquement précédent.

Déroulement

- Présidence par le chef d'établissement, ou en cas d'empêchement son représentant
 - Introduction de l'élève et du défenseur ;
 - Rappel des principes juridiques, notamment de l'obligation de discrétion sur les débats et des règles de prise de parole ;
- 1) RAPPEL DES FAITS
 - 2) AUDITION INDIVIDUELLE DES PERSONNES CONVOQUEES DEBAT CONTRADICTOIRE
 - 3) SORTIE DE L'ELEVE ET DE SA FAMILLE
 - 4) DELIBERATION
 - 5) NOTIFICATION ET MOTIVATION DE LA DECISION

Délibérations



LA GASTRONOMIE A BONNE ECOLE

À la fin du conseil

Le président notifie aussitôt à l'élève et à son représentant légal la décision du conseil de discipline et sa motivation. Cette décision est confirmée par pli recommandé ou remise en main propre contre signature. Seule cette notification expresse rend la décision exécutoire. Le courrier de notification doit être daté du jour de la tenue du conseil de discipline.